

Motion réaffirmant les engagements de la commune de St-Gilles en faveur de l'action pour le climat

Déposée par les groupes Ecolo-Groen et LB

Le Conseil Communal,

Considérant **les effets néfastes**, voire désastreux, **liés au changement climatique sur le territoire de Saint-Gilles**, c'est-à-dire :

- Le stress thermique et ilôts de chaleur liés à l'augmentation des épisodes de canicules, sur tout le territoire et en particulier dans les quartiers Bosnie, bas de Forest, Gare du Midi et Cureghem-Bara, vu le manque d'espaces verts dans ces quartiers et considérant l'impact de ces canicules sur la santé et la mortalité ;
- L'impact des canicules sur la santé des arbres, organismes essentiels pour assainir et rafraîchir l'espace public ;
- Les inondations liées aux épisodes de pluies plus intenses et de sécheresses bien plus longues, sur tout le territoire et en particulier dans les quartiers Porte de Hal, Gare du Midi et le croisement avenue Brugmann-Chaussée de Waterloo, qui s'explique par des causes topographiques et par l'activité humaine (urbanisation/imperméabilisation et la non-adaptation des égouts aux pluies exceptionnelles) ;
- La pollution de l'air, aggravée par des étés plus chauds, sur tout le territoire et en particulier dans le bas de Saint-Gilles, et son impact préoccupants sur la santé des habitant.es en particulier des enfants (asthme, bronchiolites, allergies etc.)¹
- L'effondrement de la biodiversité : Depuis 1970, à l'échelle mondiale, les populations de vertébrés ont diminué de 68 %. La biodiversité des sols est également en déclin, les populations d'insectes diminuent de façon alarmante

Considérant que **les quartiers les plus concernés** sont aussi ceux qui accueillent les habitant.es **les plus pauvres**, et qu'il s'agit donc d'un **enjeu social** et pas seulement environnemental ;

Considérant que **les crises écologique et sociale sont indissociables** l'une de l'autre et doivent être pensées et combattues ensemble ;

Considérant que les mesures visant à protéger le climat, l'environnement et la biodiversité sont porteuses de nombreux co-bénéfices notamment en matière de santé et de qualité de vie ;

¹ Pour en savoir plus: S. De Muynck, A. Ragot et L. Creteur (2023), Etat des lieux des risques et vulnérabilités liés au changement climatique de la commune de Saint-Gilles sous l'angle des inégalités environnementales. Rapport pour l'administration communale de Saint-Gilles, 35p.

Considérant qu'une l'alimentation saine, locale et biologique est un facteur essentiel à la santé et doit pas conséquent être accessible à toutes et tous, en ce compris aux habitant·es les plus précaires ;

Considérant le **rôle important** que **les entités locales** ont à jouer dans la lutte contre le dérèglement climatique étant donné l'impact concret et immédiat de leurs politiques sur leur territoire, et que la commune a un rôle de protection envers ses citoyen·nes ;

Considérant **les efforts déployés par la commune tout au long de ces années en matière de climat et biodiversité**, notamment via l'Agenda 21, le Plan Climat, des initiatives de dépermeabilisation (via des collaborations avec des associations/initiatives citoyen·nes comme *Less Béton*), des projets de végétalisation de nos cours d'écoles et autour des écoles, des initiatives de sensibilisation autour de la qualité de l'air (via des collaborations avec des associations comme *Les Chercheurs d'Air*), les nombreuses actions en matière de mobilité douce, etc. ;

Considérant que le **manque de considération pour les questions liées au dérèglement climatique dans les politiques au niveau mondial et fédéral, justifie d'autant plus des actions concrètes aux niveaux communal et régional ;**

Considérant que la crise climatique constitue une **atteinte grave aux droits fondamentaux de la population mondiale**, y compris le droit à la vie, le droit à la santé et le droit à un environnement sain, et ce, particulièrement pour les peuples les plus fragilisés - par leur statut socio-économique, lieu de naissance, etc. malgré leur contribution beaucoup plus négligeable au dérèglement climatique à l'inverse du monde occidental ;

Considérant que la crise climatique trouve son origine dans un **modèle économique extractiviste** où règnent les multinationales et qui, par une multitude de moyens dont la publicité, incite les citoyen·nes à la **surconsommation ;**

Considérant que plus particulièrement **les industries fossiles** jouent un rôle majeur, et sont responsables de la majorité des émissions de CO2 à l'échelle mondiale ;

Décide

De **réaffirmer les engagements de la commune en faveur de l'action pour le climat** qui doivent obligatoirement s'accompagner d'une lutte contre les inégalités sociales et de la nécessité d'associer tou·tes les habitant·es, en particulier les plus fragilisé·es et les plus précarisé·es, aux objectifs poursuivis par la présente motion ;

De **demander au Collège des bourgmestre et échevin·es :**

- De s'engager en faveur du climat via une **approche transversale** incluant l'ensemble des compétences communales et para-communales en vue de créer plus de synergies pour une transition écologique et solidaire efficace. Par exemple, des collaborations avec le CPAS, aménagement du territoire etc. ;
- De s'investir dans un suivi rigoureux du **Plan Climat communal**², qui comprend des mesures holistiques d'adaptation aux effets des changements climatiques autour de sept axes :
 - (1) Energie et bâtiments
 - (2) Mobilité et qualité de l'air
 - (3) Alimentation
 - (4) Gestion des déchets (en ce compris textiles liés à la fast fashion)
 - (5) Nature en ville
 - (6) Eau
 - (7) Gouvernance
- D'apporter une **attention particulière aux écoles et crèches**, en poursuivant la végétalisation des cours de récréation et les abords des écoles et crèches, en sensibilisant et encourageant la mobilité douce pour les trajets domicile-écoles/crèches, et en renforçant les rues scolaires et zones de rencontre ;
- D'apporter une **attention particulière aux quartiers qui se situent dans le bas de Saint-Gilles**, en poursuivant les contrats de rénovation urbaine (notamment CRU4 et CRU7) et les initiatives de déperméabilisation et végétalisation ;

De demander au gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale :

- De lancer une étude sur les options juridiques et politiques d'interdire la publicité pour l'industrie fossile sur le territoire de la Région Bruxelles-Capitale ;
- D'interdire la publicité pour l'industrie fossile dans les concessions régionales, dans les stations de métro, voiries et autres infrastructures régionales ;
- De collaborer activement avec les autres communes bruxelloises afin de réaliser une interdiction de publicité pour l'industrie fossile largement soutenue ;
- De consentir et participer à l'élaboration, a minima, d'une taxe dissuasive conséquente sur l'affichage de publicités liées aux énergies fossiles afin de financer les initiatives en faveur de la transition écologique et sociale du territoire de la Région Bruxelles Capitale.

² Pour en savoir plus, consultez ce lien: https://maisonecohuis.be/?page_id=336